

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-488

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 26

À l'alinéa 5, substituer aux références :

« les articles L. 851-1 à 851-4 »

la référence :

« le titre V du livre VIII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.